

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **10 mai 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire indique que Sylvain Pillenière a un contretemps et n'est pas présent à l'ouverture de la séance. Il se joint à nous à 19:11.

140-05-2021

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

Considérant que le décret #177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant que le décret #222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant que le décret #388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Considérant que l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant que l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020 permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-049 du 4 juillet dernier permet la transmission de questions écrites par les citoyens aux membres du Conseil ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-074 du 4 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité locale et MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat des

délibérations. Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du Conseil.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés requis, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés requis puissent y participer par visioconférence.

141-05-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 12 avril 2021
 - 4.2 - Séance extraordinaire du 30 avril 2021
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - LÉGISLATION
 - 7.1 - Dépôt du projet 1 de règlement / REG 276-2021- "Règlement sur la gestion contractuelle"
 - 7.2 - Dépôt du projet 1 de règlement / REG 277-2021 « Déterminant les modalités de publication des avis publics »
 - 7.3 - Adoption du projet final du règlement REG 273-2021 « Les dérogations mineures"
 - 7.4 - Adoption du projet final du règlement REG 274-2021 constituant un « Comité Consultatif d'Urbanisme » dont l'acronyme est « CCU »
- 8 - AFFAIRES COURANTES
 - 8.1 - Autorisation / Ouverture d'un poste au titre de "Secrétaire-trésorier (ière) adjoint (e)"
 - 8.2 - Donation / "La maison du Quai" du 21, chemin de la Vieille-Église
 - 8.3 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2019
 - 8.4 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2020
 - 8.5 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2021
- 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
 - 9.1 - Demande d'approbation PIIA - 112, route Commerciale / Changement des fenêtres et porte
 - 9.2 - Demande de dérogation mineure / 24, Chemin de la Vieille-Église
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 - TRANSPORT
 - 11.1 - Octroi / Travaux de pavage "rapiéçage mécanique et manuel"
- 12 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 12.1 - Suivi / Projet de prolongement du réseau d'eau potable
 - 12.2 - Mandat / Assistance pour le pompage des boues de la station d'épuration
 - 12.3 - Octroi / Analyse des boues - Étangs
- 13 - LOISIRS ET FAMILLE
 - 13.1 - Informations / Projet pilote "Halte Camping Lotbinière"
 - 13.2 - Autorisation de passage cycliste / La Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux
- 14 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 14.1 - Octroi / Acquisition et installation de la première phase du projet de salles multimédia dans le cadre de l'aide financière PNHA
 - 14.2 - Demande d'aide financière / La Société des Amis du Moulin du Portage
 - 14.3 - Autorisation / Remboursement C.A.D.E.F. - Année financière 2020
 - 14.4 - Autorisation de signature / FDT addenda au projet de bloc sanitaire
 - 14.5 - Octroi / Travaux pour l'installation de la "La maison du Quai" au 24, Chemin de la Vieille Église
 - 14.6 - Budget des opérations 2021 / Chapelle de procession

15 - VARIA

15.1 - C.A.D.E.F. / Aide aux familles - Programme nouveau-né

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Guy Durand

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

142-05-2021

4.1 - Séance ordinaire du 12 avril 2021

Il est proposé par Gérald Lemay

Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que proposé.

143-05-2021

4.2 - Séance extraordinaire du 30 avril 2021

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Philippe Jean

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2021 tel que proposé.

5 - ADMINISTRATION

144-05-2021

5.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses d'avril, daté du 4 mai 2021, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Michel Landry

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés.

Présentation budgétaire de la période : **4**

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2021 :	1 707 903.00 \$
Revenus à ce jour:	1 385 053.87 \$
Dépenses au budget 2021 :	1 707 903.00 \$
Dépenses avant affectations:	455 959.63 \$
Affectations:	57 970.24 \$
Résultats après affectations:	871 124.00 \$

Approbation des comptes au 5 mai 2020

Comptes soumis pour la période 04-2021:	36 205.47 \$
Comptes soumis pour la période 05-2021:	69 840.96 \$
Salaires de la période 4 :	21 564.56 \$

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le caractère actuel de la rencontre qui requiert de limiter les rassemblements, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par courriel à l'adresse dg@municipalite-lotbiniere.com lors de la mise en ligne de l'ordre du jour. Les réponses seront acheminées dans les jours suivants la mise en ligne de la présente séance.

7 - LÉGISLATION

145-05-2021

7.1 - Dépôt du projet 1 de règlement / REG 276-2021- "Règlement sur la gestion contractuelle"

Je, Philippe Jean, conseiller, dépose le projet 1 du règlement portant le numéro 276-2021 et ayant pour objet la "Gestion contractuelle";

Demande de dispense est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Le présent projet de règlement abrogera et remplacera le REG 269-2020 et toutes dispositions de règlements antérieures incompatibles avec les dispositions du présent règlement;

Un avis public sera publié sur le site Internet et dans le journal "Le Phare" du mois de mai 2021;

Un avis de motion sera déposé à une séance ultérieure;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite du processus réglementaire et de l'adoption du projet final.

146-05-2021

7.2 - Dépôt du projet 1 de règlement / REG 277-2021 « Déterminant les modalités de publication des avis publics »

Je, Pierre Lemay, conseiller, dépose le projet 1 du règlement 277-2021 et ayant pour objet « Déterminant les modalités de publication des avis publics »;

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Un avis public sera publié sur le site Internet et dans le journal « Le Phare » du mois de mai 2021;

Un avis de motion sera déposé à une séance ultérieure;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite du processus réglementaire et l'adoption du projet final.

147-05-2021

7.3 - Adoption du projet final du règlement REG 273-2021 « Les dérogations mineures"

Considérant que le projet 1 du REG 273-2021 a été déposé à la séance ordinaire du 12 avril 2021;

Considérant qu'un avis public a été déposé sur le site Internet de la municipalité et transmis par publipostage par le biais du journal « Le Phare » le 15 avril 2021;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 30 avril 2021;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Guy Durand

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement dont le REG 100-1991;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi dès sa promulgation;

Que, le règlement 273-2021 dont le sujet est « Les dérogations mineures » soit adopté à l'unanimité des conseillers présents.

148-05-2021

7.4 - Adoption du projet final du règlement REG 274-2021 constituant un « Comité Consultatif d'Urbanisme » dont l'acronyme est « CCU »

Considérant que le projet 1 du REG 274-2021 a été déposé à la séance ordinaire du 12 avril 2021;

Considérant qu'un avis public a été déposé sur le site Internet de la municipalité et transmis par publipostage par le biais du journal « Le Phare » le 15 avril 2021;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 30 avril 2021;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Sylvain Pillenière

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement dont le REG 40-1982, REG 99-1991, REG 134-1998;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi dès sa promulgation;

Que, le règlement 274-2021 dont le sujet la constitution d'un « Comité Consultatif d'Urbanisme » soit adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8 - AFFAIRES COURANTES

149-05-2021

8.1 - Autorisation / Ouverture d'un poste au titre de "Secrétaire-trésorier (ière) adjoint (e)"

Considérant que, par la résolution 123-04-2021, le Conseil municipal a pris acte de la démission de Mme Aline Fortin à titre d'adjointe administrative;

Considérant que, la municipalité souhaite fusionner le poste d'adjointe administrative et de secrétaire-trésorière adjointe pour n'en faire qu'un seul poste;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal autorise l'ouverture de l'offre d'emploi de « Secrétaire-trésorier (ière) adjoint (e) » tel que présentée par l'administration municipale;

Que, ultérieurement, le comité de dotation présente ses recommandations au Conseil municipal pour l'embauche d'une ressource à ce poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

150-05-2021

8.2 - Donation / "Maison du Quai" du 21, chemin de la Vieille-Église

Considérant que la C.A.D.E.F. a reçu en donation la maison qui était située au 21, chemin de la Vieille Église le 28 mars 2021;

Considérant que la C.A.D.E.F. souhaite à son tour en faire la donation à la municipalité de Lotbinière pour l'installer sur le terrain propriété de la municipalité;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal accepte la donation telle que présentée;

Que, le maire, M. Jean Bergeron et la secrétaire-trésorière, Mme Sandra Bélanger de la municipalité de Lotbinière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda au protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaire pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

151-05-2021

8.3 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2019

Attendu que la municipalité offre le service de transport adapté est offert sur son territoire;

Attendu que le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

Attendu que la municipalité doit payer sa quote part;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Philippe Jean

Que, la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que, la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que, le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

Que, la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

Que, la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2.35 \$ pour un total de 1 877.65 \$;

Que, la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2019;

Que, la présente résolution abroge et remplace la résolution 216-12-2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

152-05-2021

8.4 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2020

Attendu que la municipalité offre le service de transport adapté est offert sur son territoire;

Attendu que le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

Attendu que la municipalité doit payer sa quote part;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Guy Durand

Que, la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que, la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que, le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

Que, la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

Que, la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2.40 \$ pour un total de 1 917.60 \$;

Que, la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2020;

Que, la présente résolution abroge et remplace la résolution 237-12-2019;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

153-05-2021

8.5 - Renouveaulement du service de transport adapté pour 2021

Attendu que la municipalité offre le service de transport adapté est offert sur son territoire;

Attendu que le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

Attendu que la municipalité doit payer sa quote part;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que, la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que, la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que, le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

Que, la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

Que, la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2.45 \$ pour un total de 1 964.90 \$;

Que, la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

154-05-2021

9.1 - Demande d'approbation PIIA - 112, route Commerciale / Changement des fenêtres et porte

Considérant que le dossier a été étudié par les membres du CCU le 27 avril dernier;

Considérant que plusieurs éléments ne sont pas conformes aux attentes du PIIA;

Considérant que la condamnation de la fenêtre sur la façade avant compromet l'alignement des fenêtres et qu'il s'agit d'un principe général en rénovation d'un bâtiment ancien;

Considérant que des précisions supplémentaires quant à l'aménagement prévus sur le côté est serait nécessaire;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, n'autorise pas la présente demande d'approbation de PIIA tel que présentée;

Que, le propriétaire, en collaboration avec notre responsable de l'urbanisme modifie sa requête et présente un nouveau projet;

Que, le Conseil municipal souhaite que notre responsable de l'urbanisme informe le propriétaire des avantages du programme CAPCHA pour la gestion de son projet de rénovation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

155-05-2021

9.2 - Demande de dérogation mineure / 24, Chemin de la Vieille-Église

Considérant que la municipalité de Lotbinière a accepté par la résolution 150-05-2021 la donation de la « Maison du Quai » qui était auparavant située au 21, Chemin de la Vieille Église;

Considérant que le Conseil municipal a comme projet d'installer le bâtiment au 24, Chemin de la Vieille-Église;

Considérant que l'implantation de l'immeuble doit être soumis aux règles des dérogations mineures, autorisant l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur roue, sans fondation, à 1,83 m de la ligne de lot avant, dérogeant de 5,17 m, à la norme prévue de 7m dans la zone RD-30. Elle vise également à autoriser une distance de dégagement de 3,66 m

d'un bâtiment secondaire, servant de bloc sanitaire, et le bâtiment principal, dérogeant à l'article 7.4.2.3 du règlement de zonage (r.182-2008);

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise la présente demande de dérogation mineure tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de sujet au dossier

11 - TRANSPORT

156-05-2021

11.1 - Octroi / Travaux de pavage "rapiéçage mécanique et manuel"

Considérant que nous devons procéder à des travaux de pavage « rapiéçage mécanique et manuel »;

Considérant que l'inspecteur municipal a transmis les priorités de travaux au Conseil municipal;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Approuvé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal octroi à Les Entreprises Lévisiennes Inc. Les travaux tel que la soumission présentée pour les secteurs de la rue Commerciale, le rang Saint-François et la route Saint-Jean Baptise au coût de :

- Rapiéçage mécanisé : 10 tonnes métriques – 375.00 \$ la t.m.;
- Rapiéçage manuel : 15 tonnes métriques – 450.00 \$ la t.m.;

Que, la dépense approximative de 10 500.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.320.10.521;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 - Suivi / Projet de prolongement du réseau d'eau potable

M. Gérald Lemay informe le Conseil et les citoyens que la firme STANTEC déposera auprès du Ministère de l'Environnement la documentation nécessaire à l'obtention du certificat d'autorisation dès que la firme ARRAKIS aura remis les résultats de l'étude d'approvisionnement en eau au site de captation.

157-05-2021

12.2 - Mandat / Assistance pour le pompage des boues de la station d'épuration

Considérant que la municipalité doit prendre en charge la gestion des boues aux étangs d'eau usées;

Considérant que l'inspecteur municipal a demandé l'assistance de Nordikeau pour l'accompagner dans la gestion du projet;

Il est proposé par Gérald Lemay

Appuyer par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal mandate Nordikeau pour accompagner la Municipalité dans la préparation des documents, la coordination des travaux, la surveillance et la préparation du rapport final, telle que l'offre de service;

Que, la dépense approximative de 7 000.00 \$ plus taxes si applicables soit imputé fonds réservés à cet effet tel que décrit au REG 216-2011 « Ayant comme objet la création d'une

réserve financière au profit des usagers des égouts de son territoire pour la vidange des boues ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

158-05-2021

12.3 - Octroi / Analyse des boues - Étangs

Considérant que, par la résolution 116-04-2021, le Conseil municipal a autorisé un mandat pour la prise de mesure et un l'analyse des boues aux étangs aérés;

Considérant que nous devons produire trois analyses pour valider les informations exigées au ROMAEU;

Il est proposé par Gérald Lemay

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal autorise l'ajout de deux analyses au coût unitaire de 397.00 \$ plus taxes si applicables par analyse;

Que, la dépense soit imputée au fonds réservé à cet effet tel que décrit au REG 216-2011 "Ayant comme objet la création d'une réserve financière au profit des usagers des égouts de son territoire pour la vidange des boues".

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - LOISIRS ET FAMILLE

13.1 - Informations / Projet pilote "Halte Camping Lotbinière"

Le conseiller responsable du dossier, Pierre Lemay, souhaite transmettre des informations à la population en sujet du projet « Halte Camping Lotbinière »

Dans un premier temps, il est important de se rappeler que l'an dernier, dans la situation pandémique, il n'y avait aucune consigne permettant de diriger les campeurs au terrain des loisirs de la Côte Gédéon. Il est bon de se rappeler qu'il y a eu des campeurs en grand nombre durant toute la saison 2020;

Cette année, comme la pandémie perdure et que le camping demeure une solution pour beaucoup de gens au Québec, nous implantons un projet pilote pour mieux encadrer cette activité.

Voici donc la présentation de ce qui est exécuté pour assurer la quiétude et l'accès au site des citoyens tout en permettant aux gens qui souhaitent venir camper dans notre localité :

- Le terrain situé à l'ouest de la Côte Gédéon sera destiné aux campeurs et sera subdivisé en 20 ou 25 espaces identifiés;
- Des travaux d'aménagement sont en cours pour améliorer le terrain (concassé, pierre, etc.)
- Chaque espace aura une table de pique-nique et un foyer sécuritaire;
- La réservation pour les espaces se fera exclusivement en ligne sur le site Camping Québec, évitant la manipulation d'argent et permettant un meilleur contrôle du flux de trésorerie;
- Une publicité sera faite sur les sites WEB de la municipalité et de Camping Québec, les réseaux sociaux ainsi que Tourisme Chaudière-Appalaches;
- Le site Google Map sera corrigé pour bien diriger les gens;
- Les règlements pour les campeurs seront remis à chaque réservation, ils sont aussi déposés dans le journal municipal « Le Phare » du mois de mai et disponible sur le site Internet de la municipalité et de Camping Québec;
- L'entièreté du terrain situé à l'est de la Côte Gédéon demeure accessible exclusivement aux citoyens et aux gens qui souhaitent profiter des installations municipales et des rives du fleuve Saint-Laurent;

- Des tables à pique-nique ainsi que des foyers sécuritaires seront installés dans cette partie du parc;
- Des panneaux d'affichage indiqueront l'interdiction aux campeurs de s'installer dans cet espace;
- Un comité formé de bénévoles et le personnel municipal désigné assureront la sécurité du site et verront au respect du règlement en vigueur.

Sur la base de l'analyse budgétaire produite, la Municipalité annonce une projection d'un surplus d'environ 4 500.00 \$. Une reddition de compte sera remise en octobre 2021 au sujet de ce projet-pilote.

159-05-2021

13.2 - Autorisation de passage cycliste / La Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation de passage cycliste de la part de « La Randonnée du Souvenir de Thierry LeRoux »;

Considérant que le MTQ doit recevoir cette autorisation pour permettre à son tour le passage de cette randonnée;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal autorise le passage sur la route Marie-Victorin le 20 août 2021 entre 9h00 et 12h00 tel que le plan proposé par l'organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

160-05-2021

14.1 - Octroi / Acquisition et installation de la première phase du projet de salles multimédia dans le cadre de l'aide financière PNHA

Considérant qu'au mois d'octobre 2020, la municipalité de Lotbinière a transmis une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons Aînés (PNHA) pour obtenir une aide financière permettant d'équiper deux salles du Centre Chartier d'équipements multimédia;

Considérant que le but visé est d'aider les citoyens, en particulier nos aînés, à recevoir et transmettre des informations par le biais des nouvelles technologies;

Considérant que le 22 mars 2021, nous avons reçu les documents confirmant l'acceptation de notre demande d'aide financière à la hauteur de 25 000.00 \$;

Considérant que nous devons maintenant débiter la mise en place du projet par les installations de base des deux salles à pourvoir;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation de matériel multimédia à la firme Présence pour les locaux suivants :

- Petite salle de réunion du deuxième étage - 4 965.00 \$ plus taxes si applicables;
- Salle des Navigateurs - 11 740.00 \$ plus taxes si applicables.

Que, le revenu de 25 000.00 a été imputé au code budgétaire 21.374.00.000;

Que, les dépenses présentées soient imputées au code budgétaire 23.080.00.762.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

161-05-2021

14.2 - Demande d'aide financière / La Société des Amis du Moulin du Portage

Considérant que la Société des Amis du Moulin du Portage a transmis une demande d'aide financière;

Considérant que cet organisme est un organisme reconnu par la Municipalité;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal est d'avis, et plus particulièrement dans le cadre de la situation actuelle de pandémie, de venir en aide à ses organismes;

Que, le montant de 3 013.50 \$ avec taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.702.93.971.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

162-05-2021

14.3 - Autorisation / Remboursement C.A.D.E.F. - Année financière 2020

Considérant que nous avons reçu de la C.A.D.E.F. les factures pour des travaux au secteur du Quai pour l'année 2020;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Michel Landry

Que, le Conseil municipal autorise le remboursement des factures pour les améliorations et les réparations au secteur du Quai pour un montant de 4 177.31 \$ plus taxes si applicables;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.621.10.695

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

163-05-2021

14.4 - Autorisation de signature / FDT addenda au projet de bloc sanitaire

Considérant que la municipalité de Lotbinière a déposé un « Appel de projets FDT 2017-2020 » pour la construction d'un bloc sanitaire et que son projet a été accepté par la MRC de Lotbinière au montant de 14 022.66 \$;

Considérant qu'à la suite des changements, soit que nous produirons le bloc sanitaire à même le projet de la « Maison du Quai » au lieu d'en bâtir un nouveau;

Considérant que dans les circonstances, nous devons transmettre un addenda à la MRC de Lotbinière en sujet de la modification au projet;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Michel Landry

Que, le maire, M. Jean Bergeron et la secrétaire-trésorière, Mme Sandra Bélanger de la municipalité de Lotbinière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda au protocole d'entente à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaire pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire tel que décrit au protocole.

164-05-2021

14.5 - Octroi / Travaux pour l'installation de la "Maison du Quai" au 24, Chemin de la Vieille-Église

Considérant que, par la résolution 150-05-2021, nous avons reçu par donation la « Maison du Quai » du 21, Chemin de la Vieille-Église;

Considérant que des travaux permettant d'installer l'immeuble au 24, Chemin de la Vieille-Église sont nécessaires;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Michel Landry

Que, le Conseil municipal autorise les ouvrages suivants :

- Forage dirigé Coulombe / Soulèvement, déplacement et installation à l'emplacement de l'immeuble pour un montant forfaitaire de 16 500.00 \$ plus taxes si applicables;

- Rénovations G. Laliberté Inc. / Travaux pour la mise en place d'un vide sanitaire pour installer l'immeuble à un montant forfaitaire de 4 600.00 \$ plus taxes si applicables;
- Rénovations G. Laliberté Inc. / Travaux d'aménagement pour rendre conforme à une installation publique tel que la soumission présentée à un montant forfaitaire de 34 050.00 \$ plus taxes si applicables.

Que, la nomenclature des travaux soit transmise à la MRC de Lotbinière pour la modification (*addenda*) du formulaire d'aide financière dans le cadre du FDT (*Fonds développement du territoire*).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

165-05-2021

14.6 - Budget des opérations 2021 / Chapelle de procession

Considérant que la Chapelle de procession est une entité à même l'administration municipale;

Considérant que la municipalité a convenu d'un budget à même le fonds des opérations courantes au budget 2021;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal octroie un montant de 2 200.00 \$ pour l'édition 2021 des activités inhérentes à la Chapelle de procession;

Que, les dépenses doivent être imputées au poste budgétaire 02.702.94.447

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - VARIA

166-05-2021

15.1 - C.A.D.E.F. / Aide aux familles - Programme nouveau-né

Considérant que, par le règlement 198-2014, proposant un programme d'aide au développement et à la famille, la C.A.D.E.F. apporte un soutien aux jeunes familles en offrant une contribution financière aux nouveau-nés;

Considérant que nous avons reçu les documents permettant d'appuyer la C.A.D.E.F. dans cette contribution pour un nouveau-né Lotbiniérais;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Guy Durand

Que, le Conseil municipal, suite à l'étude des documents, autorise le versement de 300.00 \$ à la C.A.D.E.F. dans le cadre dudit programme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné le caractère actuel de la rencontre qui requiert de limiter les rassemblements, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par courriel à l'adresse dg@municipalite-lotbiniere.com lors de la mise en ligne de l'ordre du jour. Les réponses seront acheminées dans les jours suivants la mise en ligne de la présente séance.

167-05-2021

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 02.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL